

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 7 OCTOBRE 2014 A 20 HEURES

---

Etaient présents : MM Roger DUSAUTOIR, Maire, Christophe BEYAERT, Mmes Chantal BUISSON, Audrey CREVECOEUR, Jean-Luc COURBOT, Marie-Laure FLANDRIN, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, Marina LOBBEDEY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Hervé BERTELOOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. le Maire  
Stéphane FREDERIC, excusé, qui a donné pouvoir à M. SEIGRE

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

#### Compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

#### 2014-56 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle que :

- le cabinet INGEO, maître d'œuvre, a établi le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de réaménagement de la voirie communale (1 tranche ferme pour l'Impasse du Marais et la rue May – 6 tranches conditionnelles pour la rue de Vincq, l'Impasse des Etangs, le Hameau des Marnières et le Chemin Brûlé) ;
- l'estimation s'élevait à 613 149.50 € H.T ;
- l'appel d'offres (procédure adaptée) a été lancé le 26 août 2014 et publié le 28 août 2014 au BOAMP ; La date limite de remise des offres était fixée au 26 septembre 2014 à 12 heures ;
- 7 plis sont parvenus dans les formes et délais prescrits par le règlement de consultation ; Aucune offre n'est parvenue par voie dématérialisée ;
- la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en Mairie le 26 septembre 2014 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des plis et le 2 octobre 2014 afin d'examiner le rapport d'analyse du maître d'œuvre.

A l'issue de la réunion du 2 octobre, les membres de la C.A.O. ont décidé, conformément à l'article 6 du règlement de consultation et en accord avec le maître d'œuvre, d'engager des négociations avec les candidats en vue de sélectionner la meilleure proposition pour les travaux.

Le cabinet INGEO présente ce jour son rapport d'analyse final.

Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'offre de LEROY T.P. pour un montant de 408 179.90 € H.T mais sans les options 1 - 2 et 3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur VIEILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer le marché avec l'entreprise LEROY T.P. pour le montant repris ci-dessus ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

En ce qui concerne le chantier, Monsieur COURBOT précise qu'une réunion hebdomadaire sera programmée chaque vendredi avec le maître d'œuvre et l'entreprise.

Voir éventuellement pour mettre un registre à disposition des riverains en Mairie mais privilégier la communication au quotidien avec les habitants afin de prendre en compte les réclamations et résoudre les problèmes immédiatement.

#### 2014-57 – Accueil de Loisirs sans Hébergement Intercommunal de HOULLE – MORINGHEM et MOULLE / Rémunération du personnel d'encadrement

Suite à la décision d'organiser un accueil de loisirs à HOULLE pendant les petites vacances à compter de la Toussaint 2014, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à fixer le montant des rémunérations du personnel d'encadrement.

Il rappelle les dispositions adoptées pour l'ALSH Eté 2014 :

- en ce qui concerne le directeur :
  - ↳ rémunération sur la base du SMIC horaire + 15 %,
  - ↳ attribution d'une indemnité forfaitaire de 200 € au titre des frais occasionnés pour la mise en place du centre (essence, téléphone...)
  - ↳ remboursement des frais kilométriques pour utilisation de son véhicule personnel pendant le fonctionnement du centre sur la base des tarifs en vigueur et présentation d'un état journalier détaillé ;

- pour les animateurs :
  - ↳ rémunération sur la base du SMIC horaire qu'ils soient titulaires du B.A.F.A. ou d'un diplôme équivalent ou stagiaires B.A.F.A.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide qu'à compter de cette date s'appliqueront les dispositions suivantes :

- pour les animateurs :
  - ↳ rémunération sur la base du SMIC horaire qu'ils soient titulaires du B.A.F.A. ou d'un diplôme équivalent ou stagiaires B.A.F.A.
- en ce qui concerne le directeur :
  - ↳ rémunération sur la base du SMIC horaire + 15 %,
    - ↳ remboursement des frais kilométriques pour utilisation de son véhicule personnel pendant le fonctionnement du centre sur la base des tarifs en vigueur et présentation d'un état journalier détaillé ;
    - ↳ attribution d'une indemnité forfaitaire au titre des frais occasionnés pour la mise en place du centre (essence, téléphone...) à raison de 60 € pour les vacances de Toussaint et de février – 80 € pour les vacances de printemps et de 200 € pour le centre « Eté ».

#### 2014-58 – Déplacement à LORETTE – Demande de subvention

Monsieur CARRE, Président d'Arrondissement des Anciens Combattants, vient d'adresser une demande de subvention en Mairie pour le déplacement au cimetière de LORETTE que l'association va organiser au profit des enfants de CM2 scolarisés à HOULLE et à SERQUES.

2 propositions :

- la première comprend le transport, la visite du musée et le repas pour les animateurs et le chauffeur pour un coût total de 950 € ; Déduction faite de la participation de 200 € versée par l'association, il resterait 375 € à charge pour HOULLE et SERQUES ;
- la seconde sans la visite du musée s'élève à 510 € soit un coût de 155 € à la charge de chacune des Municipalités, déduction faite de la subvention versée par les A.C.

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un accord de principe pour l'octroi d'une subvention mais demande un complément d'information avant de se prononcer sur son montant.

#### Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

##### a) Participation citoyenne

Monsieur le Maire relaye la demande du Major TOSELLO qui souhaiterait que d'autres Conseillers intègrent le dispositif des référents « voisins vigilants ».

Didier SEIGRE se porte volontaire.

##### b) Représentation de la Commune au sein de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux opérations électorales de mars 2014, Monsieur VIEILLARD, premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste des candidats au Conseil Municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, avait été nommé délégué suppléant à la CASO.

Or les services communautaires viennent d'adresser en Mairie un courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais au terme duquel il ressort que c'est « le premier candidat non élu au conseil communautaire, de sexe opposé à l'élu titulaire, qui est suppléant du titulaire et a désormais vocation à le remplacer en cas de vacance du siège du titulaire ».

Madame HOUSSIN siègera donc désormais au sein du Conseil Communautaire en qualité de suppléante.

##### c) Ecole / T.A.P.

A la rentrée des vacances de Toussaint et suite à une modification de son emploi du temps, Mme REVEL ne pourra plus assurer d'initiation à l'espagnol le lundi.

L'aide au travail individuel le lundi soir est maintenue ; Une initiation à la colombophilie sera dispensée chaque vendredi.

Le prochain conseil d'Ecole est programmé le 16 octobre.

##### d) Fleurissement

Réunion de la Commission « Environnement » le mardi 14 à 17 heures pour l'aménagement des parterres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.